

Il convient d'observer que la quasi-totalité des études d'APD ont été confiées à des bureaux étrangers et ce n'est qu'à partir de 1989 que trois entreprises nationales ont eu droit à quelques marchés. En général, seuls les travaux de reconnaissances géologiques, géotechniques ou géophysiques leur sont confiés.

Cette situation s'explique, selon la direction des études techniques de l'A.N.B, par l'insuffisance des capacités techniques des bureaux nationaux en raison de leur manque d'expérience dans le domaine.

Il apparaît que l'ANB n'ait pas suffisamment développé ses capacités techniques pour prendre en charge, au moins en partie, l'élaboration de ces études qui relève pourtant de ses attributions conformément au décret n°85-163 du 11 juin 1985 portant sa création.

2-Marchés de construction et d'équipement

L'examen des conditions d'exécution des marchés de construction et d'équipement de trente six (36) barrages a aussi permis de relever dans certains cas d'énormes retards (12 à 72 mois) et/ou allongements contractuels des délais (22 à 126 mois), ainsi que des majorations des coûts imputables aux défaillances ou contraintes suivantes :

- mauvaise qualité des études ;
- insuffisances dans la maturation et la gestion des projets ;
- manque de rigueur dans la surveillance des travaux, faute de moyens ;
- problèmes d'ordre géologique ;
- difficultés liées aux opérations d'expropriation, de déplacement des infrastructures existantes et de recasement des habitants des sites des ouvrages ;
- difficultés d'approvisionnement en explosifs et en matériaux de construction ;
- difficultés de mobilisation des crédits de financement extérieur.

Pour l'essentiel, l'alourdissement des coûts est dû à l'actualisation et la révision des prix, en raison des retards enregistrés dans la mise en oeuvre des marchés et de l'allongement contractuel des délais d'exécution, à l'augmentation de la masse des travaux résultant des modifications survenues en cours de construction, ainsi qu'aux dommages et intérêts moratoires payés aux entreprises à cause des arrêts de travaux ou des retards dans les paiements.

Les cas les plus significatifs de cette dérive des coûts et délais concernent les barrages suivants :

2.1-Barrage de Souani (Tlemcen)

Dans le cadre de l'extension du périmètre d'irrigation de Maghnia, il a été décidé la réalisation d'un barrage-réservoir d'une capacité de 13 millions de m³ à Souani qui devait être alimenté à partir des eaux hivernales du barrage de Béni-Bahdel et de l'oued Tafna et des eaux souterraines de Maghnia à travers une conduite de transfert de 20 050 mètres linéaires.

La construction de ce barrage a nécessité la passation de deux marchés, le premier en date du 25 septembre 1980 de 209 387 843,60 DA et le second, portant sur les travaux complémentaires, en date du 18 avril 1989 de 62 999 994,40 DA.